

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 16
DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le lundi 16 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre 2013, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. Gérard DUCABLE, Maire, M. Pierre PELTIER, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Nadine DUJARDIN, M. Alain DURAND, M. Daniel GILLET, M. Benoist MERCIER, M. François VASSE, Mme Brigitte CLATZ, Mme Chantal LEMERCIER, M. Jean AUBERT, Mme Marie-Thérèse CUVIER, Mme Joëlle GENTY.

Etaient excusés : M. Olivier GUILMOT pouvoir à M. Dominique LEFEBVRE, M. Vincent CARPENTIER pouvoir à M. Jean AUBERT, M. Jean-Baptiste LELANDAIS,

Etaient absents: M. Jean-Claude CADINOT.

Madame Marie-Thérèse CUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Monsieur AUBERT fait remarquer que dans les membres absents il fallait lire « François » et non « Françoise ». Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2014 – ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND :

Monsieur le Maire et monsieur Dominique LEFEBVRE informent le Conseil Municipal que lors de la précédente séance il avait été omis d'évoquer l'ouverture de la garderie scolaire les mercredis de 12h à 13h. L'Association familiale accueillera les enfants après la classe le mercredi à 12h. La délibération n° 2013/0096 est la suivante :

La loi d'orientation et de programmation constitue une étape majeure de la refondation de l'école de la République qui a été érigée en priorité nationale par le gouvernement. Cette loi propose la mise en œuvre de mesures clés. Parmi ces mesures, la réforme des rythmes scolaires à l'école élémentaire s'avère être un des éléments pour mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

La commune d'ISNEAUVILLE, afin de rassembler les meilleures conditions pour la réussite de cette réforme à émis un avis favorable afin de solliciter le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la rentrée scolaire 2014/2015 et décidait d'organiser diverses rencontres avec le personnel enseignant, les représentants des fédérations de parents d'élèves et les membres de la commission des affaires scolaires.

Diverses consultations avec ces acteurs se sont engagées et ont permis de dégager des objectifs éducatifs communs et d'arrêter une nouvelle proposition d'organisation des temps scolaires pour la prochaine rentrée.

Le travail d'élaboration du projet éducatif doit se poursuivre avec les représentants du corps enseignant et la municipalité qui viendra compléter cette première étape.

Le projet d'organisation du temps scolaire accompagné de l'avis de monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale sera transmis à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) qui arrêtera le projet d'organisation.

- *L'organisation des temps éducatifs à la rentrée 2014/2015 :*

La commune d'ISNEAUVILLE propose l'organisation du temps éducatif suivante à compter de septembre 2014 pour l'école primaire George Sand :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8H30/11H45	CLASSE 3H25	CLASSE 3H25	9H/12H	CLASSE 3H25	CLASSE 3H25
11H45/13H30	DEJEUNER 1H75	DEJEUNER 1H75	 12H/13H GARDERIE 	DEJEUNER 1H75	DEJEUNER 1H75
13H30/14H45	CLASSE 1H25	CLASSE 1H25		CLASSE 1H25	CLASSE 1H25
14H45/16H15	CLASSE 1H50	ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES 1H50		CLASSE 1H50	ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES 1H50
A PARTIR DE 16H15	RETOUR DOMICILE ETUDES SURVEILLEES GARDERIE	RETOUR DOMICILE ETUDES SURVEILLEES GARDERIE		RETOUR DOMICILE ETUDES SURVEILLEES GARDERIE	RETOUR DOMICILE ETUDES SURVEILLEES GARDERIE

L'emploi du temps des élèves est organisé selon les grands principes suivants :

- *Les élèves ont toujours au total 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine,*
- *Ils se rendent à l'école quatre jours et demi par semaine, dont le mercredi matin,*
- *Ils n'ont pas plus de cinq heures et demi d'enseignement obligatoire par jour, ni plus de trois heures 30 par demi-journée,*
- *Ils ont une pause méridienne d'au moins une heure et demie*
- *Les enfants continuent à être pris en charge au minimum jusqu'à l'ancienne heure de fin de la classe, soit 16h30. L'étude surveillée restant en place jusqu'à 17h30 et la garderie scolaire fonctionnant dès 16h30.*
- *Les activités regroupées sur 2 jours permettent de mettre en place des animations diversifiées réparties dans plusieurs lieux propices à accueillir des activités sportives, culturelles, ludiques ...*
- *L'ASSOCIATION FAMILIALE ouvrira les portes de la garderie le mercredi de 12H à 13H.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU – l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU – le rapport de monsieur le Maire,

VU – l'avis favorable émis lors du Conseil d'école du 07 novembre 2013,

1 – APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école élémentaire George Sand applicable à la rentrée 2014/2015 à soumettre à la DASEN,

2 – AUTORISE monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, afin de statuer sur cette proposition.

ECOLE MATERNELLE :

Le travail sur l'organisation des rythmes scolaires se poursuit pour l'école maternelle. Une réunion s'est tenue le vendredi 13 décembre entre les enseignantes, les ATSEM, le personnel administratif de la mairie, monsieur le Maire et monsieur LEFEBVRE. De nombreuses suggestions ont été évoquées cependant un gros travail reste à faire. D'autres réunions seront planifiées en janvier prochain. Il est rappelé que le projet doit être transmis à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale avant le 31 janvier 2014.

II – DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 :

Les dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être adressés à monsieur le Préfet avant le 14 janvier 2014 prochain. La commission des travaux s'est réunie afin de déterminer les travaux pouvant bénéficier de ces aides de l' Etat. Divers devis ont d'ores et déjà été réceptionnés et font l'objet des demandes de subventions suivantes :

- Délibération n° 2013/0097 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2014 - demande de subvention pour l'amélioration de la toiture en zinc du restaurant scolaire : (catégorie d'opérations A.2 –Construction, amélioration des restaurants et cantines scolaires :

Le Conseil Municipal,

VU – le mauvais état de la toiture en zinc du réfectoire du restaurant scolaire,

Considérant la nécessité de procéder à son amélioration,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **2 000.00 € HT**
- **2 392.00 € TTC**
-

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

• Délibération n° 2013/0098 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2014 - demande de subvention pour des travaux d'aménagement du cimetière communal : (catégorie d'opérations B.3 – Cimetière (travaux d'aménagement, d'extension et de clôtures) :

Le Conseil Municipal,

Le cimetière de la commune d'ISNEAUVILLE situé sur la route des Longs Vallons nécessite la création d'emplacements supplémentaires,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **1 410.00 € HT**
- **1 686.36 € TTC**

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2014 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

• Délibération n° 2013/0099 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2014 - demande de subvention pour l'extension du columbarium du cimetière communal : (catégorie d'opérations B.3 – Cimetière (travaux d'aménagement, d'extension et de clôtures) :

Le Conseil Municipal,

Les cases de l'actuel columbarium du cimetière d'ISNEAUVILLE situé sur la route des Longs Vallons ont fait l'objet d'achat de concessions,

Il est donc nécessaire de procéder à l'extension de ce columbarium et ce, afin de pouvoir offrir ce service à la population,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **7 759.20 € HT**
- **9 280.00 € TTC**

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

- Délibération n° 2013/0100 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2014 - demande de subvention pour la mise aux normes de l'équipement sportif de la Place Alfred Cramilly : (catégorie d'opérations C.1 – Mise aux normes aux règles d'hygiène et de sécurité dans les bâtiments communaux (équipements sportifs) :

Le Conseil Municipal,

La commune d'ISNEAUVILLE procède actuellement à la mise aux normes de sécurité de ses bâtiments communaux et de ses équipements sportifs,

Le plateau omnisports situé Place Alfred Cramilly nécessite une mise aux normes de sécurité. De nombreux jeunes Isneauvillais utilisent ce terrain pour la pratique de sports de ballons,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- **4 737.36 € HT**
- **5 665.88 € TTC**

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

- Délibération n° 2013/0101 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2014 - demande de subvention pour la pose d'une porte de secours normes « handicapés » à la salle des fêtes : (catégorie d'opérations C.2 – Travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite :

Le Conseil Municipal,

La commune d'ISNEAUVILLE procède actuellement à la mise aux normes de ses bâtiments communaux,

La porte de secours de la salle des fêtes située Place Alfred Cramilly nécessite une mise aux normes « handicapés »,

VU – l'estimation des travaux s'élevant à :

- 4 317.17 € HT*
- 5 180.60 € TTC*

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) 2014 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

III - CONVENTION D'ENLEVEMENT ET DE GARDE DES VEHICULES EN FOURRIERE :

Monsieur le Maire rapporte que la précédente convention d'enlèvement et de garde des véhicules mis en fourrière des véhicules est caduque et qu'il y a nécessité de signer une nouvelle convention. La société d'Economie Mixte de ROUEN PARK est habilitée à accomplir ces prestations et après lecture du projet de convention et discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2013/0102 est la suivante :

Considérant la nécessité de faire appel à une société agréée en cas de besoin d'enlèvement et de mise en fourrière d'un véhicule,

Considérant la convention établie par la société d'Economie Mixte de ROUEN PARK dont le siège social est sis Mairie de ROUEN, Place du Général de Gaulle à ROUEN,

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité

1 – D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention pour l'enlèvement et la garde des véhicules mis en fourrière avec la société ROUEN PARK.

IV - EMPRUNT DEXIA (SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL) DE 271 450 € SOUSCRIT EN 2005 PAR COPLANORD A LA DEMANDE DE LA COMMUNE D'ISNEAUVILLE EN VUE DE FINANCER LE FONDS DE CONCOURS AU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE A L'INTERSECTION DES RD 928 ET 47 A SUR LE TERRITOIRE D'ISNEAUVILLE :

1) TRANSFERT A LA COMMUNE D'ISNEAUVILLE.

2) EXONERATION EN CONTREPARTIE DU REVERSEMENT A COPLANORD DE LA PART REPRESENTATIVE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE LEROY- MERLIN.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cet emprunt. Après diverses questions et précisions, le Conseil Municipal émet un avis favorable. Cet avis fait l'objet de la délibération n° 2013/0103 suivante :

Rapporteur : Gérard DUCABLE, Maire,

A la demande de la commune d'ISNEAUVILLE, par délibération 2005/07 du 22 mars 2005, le Comité de COPLANORD a décidé de souscrire un prêt de 271 450 €, en 15 ans, en vue de financer le fonds de concours au Département de la Seine-Maritime pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 928 et 47 A sur le territoire de la commune D'ISNEAUVILLE.

Ce rond-point, sous maîtrise d'ouvrage du Département, était destiné à desservir la future zone d'activités de la Plaine de la Ronce, alors de la compétence de COPLANORD, et le collège d'Isneauville également réalisé par le Département avec des participations de la commune D'ISNEAUVILLE.

En contrepartie de son intervention par substitution, COPLANORD avait négocié avec la commune d'ISNEAUVILLE le maintien du reversement de la part représentative de la taxe professionnelle Leroy-Merlin (24 980 €/an)

Un contrat a été signé le 30 septembre 2005 avec DEXIA Crédit Local devenue Société de Financement Local pour la gestion de cet emprunt.

Au 1^{er} janvier 2013, le capital restant dû est de 160 529,26 € avec une échéance annuelle de 19 221,87 €

COPLANORD, par suite de la loi SRU, a perdu sa compétence sur ces territoires et la zone a été mise en œuvre par la CREA. COPLANORD continuant à rembourser l'emprunt au lieu et place de la commune d'Isneauville.

C'est pourquoi le Comité de COPLANORD, lors de sa réunion du 27 juin 2013, a décidé le transfert de cet emprunt à la commune d'ISNEAUVILLE et de l'exonérer, à la date du transfert de cet emprunt, de verser la part représentative de la taxe professionnelle LEROY-MERLIN.

Au vu de cette délibération et de ses motivations,

Considérant que le transfert de cet emprunt répond aux engagements antérieurs de la commune d'ISNEAUVILLE et de COPLANORD,

Il vous est proposé D'APPROUVER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les délibérations 2005/07 du 22 mars 2005 et 2013/19 du 27 juin 2013 de COPLANORD,

Considérant les engagements réciproques de COPLANORD et de la commune,

DECIDE à l'unanimité

- 1) D'ACCEPTER LE TRANSFERT A LA COMMUNE D'ISNEAUVILLE, A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2014, DE L'EMPRUNT DE 271 450 € SOUSCRIT EN 2005 AVEC DEXIA-Crédit Local, devenu Société de Financement Local pour la gestion de cet emprunt,*
- 2) PAR CONSEQUENCE DE SUBSTITUER LA COMMUNE D'ISNEAUVILLE A COPLANORD POUR LA REPRISE DES ANNUITES RESTANT A COURIR, et d'une façon générale pour toutes les charges et conditions résultant du contrat,*
- 3) DE MANDATER LE MAIRE, ou Maire Adjoint, POUR ENTREPRENDRE TOUTES DEMARCHES NECESSAIRES AUPRES DE LA SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA) et DE COPLANORD,*
- 4) D'AUTORISER LE MAIRE, ou Maire-Adjoint, A SIGNER LES CONTRATS ET CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL ET COPLANORD. EN CONTREPARTIE LA COMMUNE SERA EXONEREE, A COMPTER DE 2014, DU REVERSEMENT DE LA PART REPRESENTATIVE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE LEROY MERLIN.*

V - LA CREA Service commun « voirie » acceptation de la mission :

Monsieur Daniel GILLET rappelle que la Commune d'ISNEAUVILLE signe une convention depuis l'année passée avec la CREA pour le service commun de voiries. Les délibérations n° 2013/082 et 2013/094 ont approuvé le programme 2014 et le devis du 21 novembre 2013 fourni par la CREA définit la mission confiée. Le montant de cette mission s'élève à 4 702.00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable. La délibération n° 2013/0104 est la suivante :

Le Conseil Municipal

VU – les délibérations n° 2013/0082 du 14 octobre 2013 et n° 2013/0094 du 18 novembre 2013 :

- approuvant le groupement de commande travaux pour l'année 2014,*
- approuvant le fait que ces travaux de voirie feront l'objet des marchés publics lancé par le groupement de commandes,*

- *approuvant les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande, dont le coordonnateur est la commune de Sainte Marguerite sur Duclair, pour la réalisation du programme de travaux de voirie envisagé sur l'année 2014 par ses dix huit communes membres,*
- *habilitant le Maire à représenter la commune d'ISNEAUVILLE au sein du groupement et à signer ladite convention à intervenir avec les communes de Anneville-Ambourville, Berville sur Seine, Boos, Freneuse, Gouy, Hautot sur Seine, Hénouville, Houpeville, Jumièges, La Neuville Chant d'Oisel, Quevillon, Roncherolle sur le Vivier, Sahurs, Saint Jacques sur Darnetal, Sainte Marguerite sur Duclair, Saint Pierre de Varengeville et Yville sur Seine,*
- *autorisant le Maire à signer les marchés publics de travaux afférents, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution,*
- *autorisant le Maire à solliciter toutes subventions et tous concours financiers aussi élevés que possibles au bénéfice de ces travaux et à signer les actes afférents,*
- *désignant Monsieur Daniel GILLET en tant que titulaire et monsieur Gérard DUCABLE en tant que suppléant, aux fins de représenter la commune au sein du comité technique spécifique au groupement,*
- *autorisant le Maire à signer le devis relatif au service commun exposé ci-dessus.*

Considérant le devis n° D2013/010 du 21 novembre 2013 définissant la mission confiée à la CREA (Aide à la gestion du programme voirie 2014, travaux de gros entretiens (estimation des travaux, préparation du DCE marché travaux, analyse des offres, suivi des travaux et contrôle des situations, réception des travaux),

Considérant que le coût de cette mission s'élève à 4 702.00 €,

DECIDE à l'unanimité

1 – d'accepter cette mission,

2 – D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce devis,

3 – De prélever cette dépense sur l'article 6226 du Budget Primitif 2014.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – SYNDICAT DES BIENS COMMUNAUX DE LA MUETTE :

Lecture d'un courrier de monsieur le Président du Syndicat des Biens Communaux de la Muette demandant des informations sur l'entretien d'un chemin rural situé sur le hameau de la Muette et appartenant à la Commune. Monsieur GILLET, après s'être rendu sur place, a constaté le détail des travaux à envisager. Les agents du service technique procéderont prochainement à cet entretien.

2 – SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 22 novembre 2013 de monsieur le Préfet de la Seine-Maritime relatif à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur la région de Haute-Normandie. Ce document vise à l'élaboration d'une stratégie Régionale de la Biodiversité.

3 – LA CREA – PROJET DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS :

Il est rappelé que l'enquête publique sur le projet du plan de déplacements urbains s'est déroulée du 14 novembre au 14 décembre 2013. Quelques Isneauvillais sont venus consulter le dossier et ont émis quelques remarques.

4 – PROGRAMME LOCATIF « Les Jardins des Prés verts » :

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer le Conseil Municipal que 5 des maisons édifiées par le bailleur social « QUEVILLY HABITAT » sur le lotissement « les jardins des Prés Verts » ont été attribuées à des familles isneauvillaises. Monsieur le Maire et madame Frédérique CAGNION étaient présents à la commission d'attribution et leurs avis ont été pris en compte par la société QUEVILLY HABITAT.

5 – SIGNALISATION HORIZONTALE :

Monsieur AUBERT émet quelques remarques sur la signalisation horizontale de l'Allée Augustin Fresnel. Monsieur GILLET se rendra sur place et étudiera ce dossier.

6 – SEMAINE CULTURELLE :

Monsieur DURAND fait un historique de la semaine culturelle. Environ 1 500 visiteurs se sont rendus à l'exposition et aux diverses manifestations. Il remercie l'ensemble du personnel municipal technique et administratif ainsi que les associations « Foyer Rural », « Comité des Anciens », « Les Joyeux Randonneurs », « le Club de l'amitié » qui ont contribué au vif succès de cette manifestation.

7 – INAUGURATION DE L'ESPACE CONSUELO :

L'espace CONSUELO a été inauguré le samedi 14 décembre dernier. Mesdames Dominique CHAUVEL, Députée de la 10^{ème} circonscription et Françoise GUEGOT, Députée de la circonscription étaient présentes lors de cette cérémonie. Le Département était représenté par monsieur SENEAL Vice-Président.

8 – VŒUX DU MAIRE :

La cérémonie est programmée le lundi 06 janvier 2014 à 18 heures aux salles annexes du Complexe du Cheval Rouge. Les nouveaux habitants sont cordialement invités à cette cérémonie. Le même jour à 17 heures se tiendra la remise des récompenses aux personnes lauréates du concours des maisons fleuries.

9 – AFFAISSEMENT RUE DE LA FORET :

Un affaissement de chaussée a été constaté en bordure la rue de la Forêt au droit d'une propriété privée. Le représentant de la CREA, service assainissement, a été contacté et s'est rendu sur place. Il n'a émis aucune prescription. Monsieur le Maire et monsieur Daniel GILLET vont prendre contact avec les services de la Direction des Territoires et de la Mer pour connaître les mesures à prendre.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 25.

Le Maire,

Gérard DUCABLE

